

# CENTURY 21

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIEN

APPLICABLE DES LE 1er JANVIER 2023

REMUNERATION : % appliqué sur le montant de la transaction

ESTIMATION FACTUREE SUR LA BASE DE 350 € TTC	LOCALUX A USAGE D'HABITATION	A LA CHARGE DU VENDEUR			
		LOCALUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	TERRAINS A BATIR	FOND DE COMMERCE DROIT AU BAIL	
DE 15 000 € A 50 000 €	5 000 € TTC	5 000 € TTC	5 000 € TTC	5 000 € TTC	
DE 50 001 € A 150 000 €	10%	10%	10%	10%	
DE 150 001 € A 200 000 €	9,50%	9,50%	9,50%	9,50%	
DE 200 001 € A 250 000 €	9%	9%	9%	9%	
DE 250 001 € A 300 000 €	8,50%	8,50%	8,50%	8,50%	
DE 300 001 € A 500 000 €	8%	8%	8%	8%	
DE 500 0001 € A 1 000 000 €	7%	7%	7%	7%	
> 1 000 001 €	6%	6%	6%	6%	

En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'un mandat dans le cadre du fichier partagé AMEPI le montant de la commission d'agence est déterminé, non pas en application du barème de commission de notre agence, mais conformément aux termes du mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat exclusif AMEPI. Dans ce cas, une information sur le montant de la commission d'agence, ainsi que le débiteur de cette commission, sera communiquée préalablement à toute présentation à tout acheteur qui se déclarera intéressé par le bien concerné. Nous ne percevons aucune rémunération supplémentaire au titre de la transaction réalisée au travers du fichier partagé AMEPI ou de sa délégation. Les honoraires initiaux déterminés librement avec le vendeur seront partagés entre les agences.

Le barème complet de rémunération des actes de gestion est annexé au présent contrat. La prestation choisie est le (choisir) :

Service INITIAL

Service CONFORT

HONORAIRES DE GESTION			
PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Coût hors forfait
Montant des honoraires sur les encaissements	7.5 % HT soit 9% TTC + 3€ TTC	8.5 % HT soit 10.20 % TTC + 3€ TTC	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	
Lettre de rappel pour impayé	●	●	
Révision des loyers	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	
Paiement mensuel des fonds perçus	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	
Frais de correspondance (propriétaire) + Accès internet (espace personnel, consultation des comptes, règlements).	●	●	
Commande et suivi du dossier diagnostic technique	○	●	24€ TTC
Elaboration état des risques et d'information sur les sols	○	●	12€ TTC
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	150 € TTC par dossier
Archivage dossier annuel propriétaire	○	●	3.60 € TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	●	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (Taux horaire)	○	●	72 € TTC
1 <sup>er</sup> relance par lettre recommandée	○	●	12 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	250 € / dossiers
Réparations urgentes ou inférieures à 300 € TTC	○	●	20€ TTC
Réparations urgentes de 300 à 800 € TTC	○	●	30€ TTC
Réparations supérieures à 800 € TTC	○	●	6% TTC
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers		36 € TTC par an et par lot	
Frais de fin de gestion / lots		120€ TTC	

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%